



ZOOM

Les infos essentielles à votre disposition

Éléments variables de solde

Fédération **UNSA-Ferroviaire**
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
www.unsa-ferroviaire.org

2024-2025



Indemnité fixe mensuelle informatique (art. 35 et GRH00311)

Cl / PR	5-16	5-17	5-18	5-19	5-20
€	262,64	218,65	173,90	130,85	87,99
Cl / PR	5-21 22 23	6-21	6-22	6-23	
€	43,24	147,46	98,56	48,72	

Indemnité journalière d'informatique : 9,37€

Ind. spécifique de forfait jour (art. 47)

Classe 5 : 58,43€ XX : 62,00€ 6 : 71,22€ 7 : 87,23€ 8 : 103,22€

Ind. continuité de service (art. 48 et 49)

	IFM *	IJR *
Collège maîtrise	134,81€	7,26€
Collège cadre (sauf dir. d'établissements)	162,01€	8,72€
Directeurs d'établissement et chefs de CRO	196,18€	10,58€

Ind. management et encadr. de la production en établissement (art 51)

Ind. fixe mensuelle des DET Classe 8	222,80€
Ind. fixe mensuelle management et encadrement DUO & CUP	159,10€
Ind. fixe mensuelle de management et encadrement des DPX	79,60€

Ind. de modification de commande (art. 53 bis) par journée 11,61€

Ind. horaire des dimanches et fêtes légales (art. 62)

Personnel soumis au titre II de l'accord temps de travail Classe 1 à 8 (à compter du 01/12/20)	5,56€
Personnel soumis au titre I de l'accord temps de travail toutes classes (à compter du 01/12/20)	5,56€

Ind. horaire de nuit (art. 63)

- Personnel soumis au titre II**
Cl. 1 à 8 et pers. de conduite hors salariés de l'équipement et maintenance
EALE de Réseau lorsqu'ils bénéficient de l'art.1 du RRH03549 3,54€
Salariés de l'équipement et maintenance EALE de Réseau lorsqu'ils
bénéficient des dispositions de l'art.1 du RRH003549 3,22€
- Personnel. soumis au titre I toutes classes. (à c. du 01/12/20)**
3,54€
- Ind. supplémentaire de milieu de nuit** 0,22€

Ind. pour alternance jour/nuit (art. 63 bis) taux journalier 15,91€

Ind. pour journée du régime d1 d2 ou d3 (art. 63 ter)

Par journée Taux a/d1 : 5,30€ Taux b/d2 : 10,61€ Taux c/d3 : 15,91€

Ind. journalière pour congé pris en période de moindre besoin (art. 65 et GRH00045)

- Ind. Journalière Taux a 11,61€ Taux b 7,80€
- Personnel temps partiel Taux horaire a 1,45€ Taux horaire b 0,98€

Ind. d'astreinte (art. 66) (Classe 1 à 8)

Taux a/journée 19,84€ Taux b/journée 98,19€

Ind. de sortie (art. 68) Taux a 3,06€ Taux b 11,93€

Ind. journalière de conduite de véhicule (art. 69)

Taux a 4,86€ / b 10,38€ / c 12,27€

INDEMNITÉS DE SAISIE (art.70)

Ind. des SIR et ateliers centraux de saisie (GRH00097) Valeur de i 4,29€

Ind. horaire « autres établissements » (art.58.2) 0,49€

Ind. fixes mensuelles spécifiques aux missions de la SUGE (art.74)

sous réserve de l'autorisation de port d'arme Ind. port d'arme 192,23€
Ind. complémentaire port d'arme 181,93€

Ind. projection opérationnelle Sûreté (DSF RH00001) Taux/jour 26,52€

Ind. pour travaux pénibles ou dangereux (art 75) par ½ journée 1,24€

Ind. horaire spéciale travaux massifs peinture sur supports 0,63€

Ind. de caisse (art 76)

1) salariés titulaires des caisses principales des gares		
Classe	IFM	IJR
5	63,82€	3,45€
5 visé au renvoi (1)	92,89€	5,01€
4	57,78€	3,12€
3	52,49€	2,84€
2	39,08€	2,10€
(1) taux concernant les salariés classe 5 qui, assistés d'un seul adjoint, participent effectivement aux opérations de caisse avec le public et les salariés dont le mouvement de fonds annuel est au moins égal à 48,8 millions d'euros		
2) autres salariés		
Catégories de postes 6 ^e	38,71€	2,09€
5 ^e	25,11€	1,35€
4 ^e	18,88€	1,02€
3 ^e	14,16€	0,77€
2 ^e	7,36€	0,38€
1 ^e	6,99€	0,38€

Ind. fixe mensuelle si unité d'affectation ou domicile situé à proximité d'une gare fermée au trafic voyageurs (art.77) Valeur de T 0,29€

Ind. except. de déménagement (art.78) Taux a 144,44€ taux b 72,12€

Ind. journalière de logement dans les emprises (art 79.4)

Classe 1 et 2 6,29€ Cl. 3 et 4 7,70€ Cl. 5 et 6 9,08€

Ind. de manœuvres (art.80) Ind. jour. 1,02€ Ind. horaire sup. 0,52€

Ind. journalière tracteur (art.81) Taux a 1,69€ Taux b 4,88€ Taux c 13,81€

Ind. journalière grue automobile ou portique transconteneur (art.82)
Taux a 3,25€ Taux b 4,86€

Ind. de contrôle, produits de service TGV (art.83)

Pour chaque avis d'infraction établi ou amorcé 0,96€

Ind. fixe mensuelle produit OUIGO 84,86€

*** IFM Ind. fixe mensuelle IJR Ind. journalière de remplacement**

Ind. pour connaissance de langue étrangère (art.84) IFM* IJR*
Taux a (anglais, allemand, arabe, néerlandais) 79,50€ 4,29€
Taux b (espagnol, italien, portugais) 62,87€ 3,40€

Ind. de sujétion Transilien (art.85) 1,33€

Ind. journalière Transilien (art. 86) Groupe contrôle IDF 4,79€

Ind. spécifique Ventes (art.87) Taux a 0,49€ Taux b 0,99€ Taux c 1,48€

Indemnité de service Voyages : 7.43€ Indemnité majorée : 8.16€

Ind. fixe mensuelle de formateur permanent (art.88) 109,72€

Ind. horaire de face à face pédagogique (art.89) 3,04€

Ind. pour travaux spéciaux (art.90) par jour 1,71€

Ind. trains travaux des salariés maintenance ingénierie et travaux du réseau ferré (art.91) par jour 10,38€

Ind. fixe mensuelle pour travail dans les tunnels (art.92)

	Valeur de K	Taux	Valeur de K	Taux
1) Élément A	>0,05	2,59€	0,31 à 0,40	25,88€
	0,06 à 0,10	6,01€	0,41 à 0,50	36,43€
	0,11 à 0,15	9,10€	0,51 à 0,75	45,32€
	0,16 à 0,20	11,44€	0,76 à 1,00	60,42€
	0,21 à 0,30	14,52€		
2) Élément B	9,10€			

Ind. journalière travail dans les tunnels (art.93) par 1/2 journée 0,99€

Ind. pour contrainte d'hébergement (art.94)

Groupe 1 – Sal. Cl. 1 à 8 Taux a 23,44€ Taux b 35,11€ Taux c 44,41€

Ind. forfaitaire pour panier non utilisé du pers. roulant (art.95) 9,97€

Ind. journalière d'accompagnement

THALYS 8,44€ TGV EST-EUROPÉEN 11,32€

Ind. particulières au personnel utilisé sur les LGV (GRH00245)

1. Ind. journalière de conduite ou accomp. d'un TGV sur LGV (art. 3.1) 8,84€

2. Ind. journalière accompagnement de plusieurs TGV sur LGV (art. 3.2)
Taux a 8,61€ Taux b 14,16€

3. Ind. mensuelle de conduite d'engins moteurs d'équipe caténaires 145,22€

Ind. exploit. grands ensembles électroniques de gestion (GRH00312)

		Cl. 1 à 4	Cl. 3 à 5	Classe 6
IFM*	taux normal	104,98 €	111,59 €	118,01 €
	taux majoré	152,94 €	162,20 €	170,12 €
	taux majoré	192,03 €	200,72 €	208,45 €
IJR*	taux normal	5,25 €	5,58€	5,90 €
	taux majoré	7,65 €	8,11 €	8,51 €
	taux majoré	9,60 €	10,04 €	10,42 €

Ind. spécifiques de l'Infrastructure (IN03549)

1) Ind. spéciale (art.1.1)

Taux a (ancien taux) 4,94€ Taux a (nouveau taux) 10,36€
Taux b (ancien taux) 7,49€ Taux b (nouveau taux) 12,55€

2) Ind. supplémentaire travail de nuit DI/LU (art.1.2) 11,45€

Ind. supplémentaire travail de nuit VE/SA (art.1.2) 11,45€

3) Ind. fixe mensuelle spécifique de sujétion EALE (art.2) 116,47€

Ind. fixe mensuelle non affectation à un roulement (VO00388) 79,22€

Ind. journée simple à la route sur lignes classiques (VO00778) 12,03€

Ind. liées à la mobilité résultant des mesures d'organisation et d'évolution de l'emploi (GRH00910)

1) Ind. de changement d'emploi
Programme de formation ne dépassant pas 1 an Taux a 1717,00€
Programme de formation supérieur à 1 an Taux b 2289,00€

2) Ind. spéciale d'éloignement 62€
Ce taux est de 41€ pour les allongements de trajets journaliers compris entre 30 et 45 min.

3) Participation maximum aux frais engagés 42€

4) Ind. compensatrice de double résidence
Région parisienne (dép. 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) maxi 543€
Hors région parisienne maxi 326€

5) Ind. exceptionnelle changement de résidence standard bonifié
Célibataire, veuf, divorcé ou séparé, sans enfant à charge 5607€ 6334€
Salarié seul avec enfant(s) à charge ou agent marié ou PACS 7725€ 8718€
Par enfant à charge 380€ 380€

6) Ind. complémentaire de mobilité maxi 6139€

7) Ind. de perte d'emploi du conjoint mini 5525€ maxi 7162€

Mobilité géographique des cadres (GRH00928) Part. maxi.1862€

Travaux de maintenance et d'investissements à l'Infrastructure - Éléments d'organisation d'hébergements et de rémunérations (IN02974)

Ind. compensatoire repos hors ZNE travaux Infra V	Art.3.1.1	Taux à 13,82€
Ind. jour sujétions travaux. Infra V IDF	Art. 3.1.2	Taux à 13,82€
Ind. mensuelle d'éloignement	Art. 3.1.3	Taux à 230,41€
Ind. journ. spécifique éloignement travaux Infra V	Art.3.1.4	11,89€
Ind. jour contrainte logement travaux Infra V	Art.3.2	Taux a 6,54€ Taux b 22,61€

Accord relatif à l'amélioration de la politique d'aide au logement des cheminots (GRH00934)

	Zone A et A bis			
Revenu mensuel imposable	Plafond Année 1	Plafond Année 2	Plafond Année 3	Plafond Année 4
<= 1500€	202,90€	135,40€	78,90€	56,30€
<= 2000€	146,50€	112,80€	67,60€	45,10€
<= 3500€	101,40€	90,10€	56,30€	33,80€

Processus renforts travaux EIC DC004410 Ind. journ. grands travaux 13,82€

Contractuels CDD comprenant une période de formation

Coût forfaitaire de la formation pour 1 sem. 76,23€ pour 2 sem. 121,96€

Ind. fixe mensuelle Tram Train Transilien (PE RH0061) 86,40€

Ind. de conducteur occasionnel (TT01250) 159,12€

Ind. opérationnelle matériel IDF 144,27€

Nuit WE Matériel : 21,22€ nuit semaine Matériel. (roul. 80 nuits) : 10,61€
(roul. 100 nuits) : 15,91€
(roul. 120 nuits) : 21,22€
Ind jour WE mat (SA+DI) : 19,09€

Indemnité opérationnelle Matériel : 144,27€

Indemnités spéciales Réseau

Formateur en centre SNCF Réseau (taux a) :	357,00€
Formateur en centre SNCF Réseau (taux b) :	459,00€
Indemnité journalière de responsabilité d'équipe de prod. M&T	7,65€

Indemnité spécifique d'information voyageur Transilien 10,61€

Agence Essai ferroviaire (AEF) - Matériel

Ind. jour train essai en ligne - Taux a 18,66€	Taux b 37,32€	Taux c 47,98€
Indemnité spéciale de nuit		Taux a 12,01€
Indemnité supplémentaire travail de nuit		Taux a 10,92€

Indemnité de service TGV pour ASCT

Embarquement 3,18€ Service 6,36€

GRATIFICATIONS

Gratifications pour distinctions honorifiques (art.101)

Militaire, Médaille de la défense nationale 160 € Gratif. sup. 45€

Médaille de la famille française

Prix Cognacq-Jay - Médaille d'or 130€ Argent 80€ Bronze 50€

Gratifications horaire « professeurs » (art.103)

Taux maxi a 21,63€ Taux maxi b 12,85€ Taux maxi c 9,36€

Gratification horaire correcteurs épreuves de concours et examens, rédacteurs devoirs et corrigés types (art104)

Taux max12,85€

Gratification pour découverte d'avarie (art.106 et GRH00135)

Taux standard 124,26€ Taux réduit 82,84€

Gratification pour enrayment (art.107)

Taux journalier 2,74€ Gratif. complémentaire valeur de l'élément t 0,39€

Gratification activité tutoriale (art 108 du GRH00131 et GRH00680)

Taux annuel de base 245€

Gratification mensuelle experts SYNAPSES (RA000341)

Taux : Niv 1 : 100€ Niv 2 : 200€ Niv 3 : 300€ Niv 4 : 500€

ALLOCATIONS

Alloc. de frais spéciaux (art.147) Taux mensuel 1,58€

Allocation horaire de nuit (pers. sédentaire art. 148) 1,30€

Allocation forfaitaire entretien d'un chien taux mensuel 191,61€

Alloc. travaux particulièrement salissants (art159) par ½ journée 1,14€

Allocation pour médaille d'honneur des chemins de fer (art.162)

Médaille Or 200€ Vermeil 145€ Argent 92€ allocation suppl. 40€

Alloc. blanchissage blouses délivrées à titre personnel (GRH00825) 0,77€

Allocations de déplacement du régime général

- déplacements en France (art.112 à 118)

Allocations normales		
Allocation partielle		Allocation complète
Repas	Découcher	
20,50 €	41,00 €	
82,00 €		
Allocations majorées		
du 1 ^{er} au 10 ^e jour		
Allocation partielle		Allocation complète
Repas	Découcher	
25,64 €	51,28 €	
102,56 €		
du 11 ^e au 30 ^e jour		
Allocation partielle		Allocation complète
Repas	Découcher	
23,04 €	46,08 €	
92,16 €		

Régime particulier agents brigades de la voie (art.125 à 130)

Allocation de panier (art.127) 16,23€

Allocation panier brigades des grands centres (art.127 bis) 4,94€

Allocation de trajet - 2 roues (art.128.1) par km 0,13€

Allocation usage de bicyclette (art.149)

taux kilométrique 0,06€

Allocation pour usage de véhicule à moteur (art.150)

Voiture	kilométrage annuel <= 8000km	> 8000km
6 CV ou plus	0,62€	0,38€
4 ou 5 CV	0,53€	0,30€
< 4CV	0,53€	0,30€

Cyclomoteur, vélomoteur ou scooter (<=125cm3) 0,14€

Motocyclette (>125cm3) 0,14€

Allocation mensuelle forfaitaire pour défaut de logement (art. 141 à 144)						
Durée	Groupe I Classe 6 à 8			Groupe II Classe 3 à 5		Gr.III autres salariés
	Alloc. complète	Alloc. partielle	Alloc. complète	Alloc. partielle	Alloc. complète	Alloc. partielle
3 premiers mois	1728,40 €	432,10 €	1576,83€	394,21 €	1482,96 €	370,74 €
4 ^e au 6 ^e mois	1382,20 €	345,55 €	1261,63€	315,41 €	1185,85 €	296,46 €
7 ^e au 9 ^e mois	1036,87 €	259,22 €	945,58 €	236,39 €	889,60 €	222,40 €
10 ^e au 12 ^e mois	691,53 €	172,88 €	630,39 €	157,60 €	593,36 €	148,34 €
À partir du 13 ^e mois	518,43 €	129,61 €	472,79 €	118,20 €	444,37 €	111,09 €

RÉGIME PARTICULIER DE DÉPLACEMENT DES ROULANTS

Allocation horaire (art. 121 à 124)

. Jusqu'à la 5^e heure 1,71 €

. Au-delà de la 5^e heure 2,62 €

. Alloc. sup. pour chaque heure ou fraction d'heure entre 21h et 6h 0,90 €

Gares étrangères

. Allemagne, Belgique, Hollande, Luxembourg 1,67 €

. Italie, Espagne 1,17 €

. Suisse 3,75 €

. Grande Bretagne 2,84 €